



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

-Délibérations du Conseil Municipaldu 9 novembre 2018

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecturs le 19/11/2018

Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

# EXTRAIT DU REGI (中央) DES DELIBERATIONS DU (中央) DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J.-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J.-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. E. PARENT à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etaient absents: M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés: 25

\*\*\*\*

# N° 1/09/11/2018 – TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

#### Exposé de Monsieur le Maire

Pour rappel, ayant atteint les critères de population de 66 000 habitants avec une ville centre de plus de 15 000 habitants, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis remplissait les conditions afin de se transformer en Communauté d'Agglomération.

Cette transformation impliqualt la modification de l'article 5 de ses statuts portant sur les compétences, ce qui fut approuvé par la délibération communautaire n°2018/067 en date du 10 juillet 2018.

Toute modification statutaire d'un EPCI étant, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 5211-5, subordonné à l'accord de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres, la municipalité d'Avesnes-les-Aubert a délibéré en date du 14 septembre 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, a par délibération n° 2018/095 en date du 26 septembre 2018, approuvé sa transformation en Communauté d'Agglomération.

Envoyé en préfective le 19/11/2018 Regul en préfecture le 19/11/2018

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette transformation nécessite des délibérations éénéorgantes du Communautaire et des Conseils Municipaux.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 26 septembre 2018, annexée à la présente délibération, portant acceptation de la transformation en Communauté d'Agglomération, notifiée le 28 septembre 2018.

Après en avoir délibéré,

# À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

 D'une part, la transformation de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis en Communauté d'Agglomération.

Et d'autre part, la nouvelle dénomination de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

après transmission en Sous Préfecture le \_\_\_\_1 9 NOV. 2018

et publication en date du 1 9 NOV. 2018

Pour extrait conforme, Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVESNES LES AUBERT

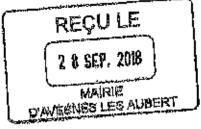
### Le Maire

transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;

procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.





Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Regu en préfecture le 19/11/2018

Affiche le

ID: 059-215900374-20181108-1\_09\_11\_2018-DE

Le Président de la Communauté de Communes du Caudresis-Catesis

A

Monsieur BASQUIN Alexandre Maire d'Avesnes-Les-Anbert Vice Président de la CCCC Mairie d'Avesnes-les-Anbert Rue Camélinat 59129 AVESNES-LES-AUBERT

Beauvois, le 26 Septembre 2018

Aveenes-Les-Aubert

Bazuel

Besumont en Cla Besuvois en Cla

Bentry\_\_\_\_

Bélhancburt

BévNera

Bousaléres-en-Cla

Britasire Buraigny

Camibrer

Ceffion-sux-Beathre Ceffeolèges

Caudry

Cardiety

Cláry Dehárles

Élincourt

Eatourmel

Fortishne-su-Pfre

Heucourt-en-Cla

Hanneahy Indhy

La Grolas

Le Cateau-Cambrésia

Le Pommereuil Ligny-en-Cis

Mailncourt

Majincourt Memiz

Maurola

Madinghlen

Monkey

Montigray-en-Cla Neuvilla

Ors

Ole

Qul<del>6</del>vy

Rejet-de-Beautleu Reumoni

National .

Salot-Authori Salot-Berrin

Saint-Hillaire-Lez-Cambral Saint-Souplet-Eassufourt

Sami-Vassi-en-Cla

Troisvilles

Vitters-Outréaux

Wallingourt-Selvighty

<u> Affaire suivie par Monsieur LEVEAUX – Directeur Général des Services</u>

Objet : Notification de la délibération de la Communauté de Communes du

Candrésis - Catésis nº 2018/095

<u>PJ:</u> Délibération n° 2018/095 Proposition de délibération pour le Conseil Municipal

Chet Collègue,

Réf: OL/CD - 2018/249 1

La Communauté de Communes a, par délibération n° 2018/095, annexée au présent courrier, adopté la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-41 du CGCT, cette transformation nécessite des délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres.

En conséquence, je vous samais gré de bien vouloir soumettre cette demande de transformation de catégorie d'EPCI, au vote de votre assemblée délibérante, vous trouverez en annexe une trame de délibération.

Le présent courrier vaut notification et ouvre le délai de trois mois, période au cours de laquelle vous devez vous prononcer.

Cependant, je vous rappelle qu'à défaut de délibération dans le délai imparti, la décision sera réputée favorable.

Je vous prie de croîre, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées et mes remerciements anticipés.

Maire de De Catesu en Cis Conseiller Régional

Sergo SIMEON

Le Président

Communauté de Communes du Caudréels -Catésis Siège at buteaux : Rue Victor Watremez - RD643 ZA du bout des dix neuf - 62157 Beativols-en-Cla Téléphone : 03 27 78 84 79 - www.caudresis-catesis/fr



Committéente de Communica du Candrésis - Catésis

Beday

**Ariastre** 

Businer

Carretres

Catteriorea

Caudy

Cautlery

Dehenea

Éllacouri

Estational

Наутпвату

Le Greise

Inchy

Pontaine eu Pire.

Наџеојијнал-Çla

Le Catoor Cambrida

Le Pommarault

Ligny-on-Cla

Malincount

Marejz

Manrola (Macainghlan

Montay

Neughly

Reumani

Sean)-Aubert

Saint-Banki

Trotsvilles Villers-Quidava Wajincourt-Salwigny

Ors Qujévy

Monigany an Cia

Rejecto Beautieu

Seint-Vassi en Cis

Chary

Báthanogat **Begal**lers

Bousplates-en-Cla

մանիցությահների հայաստանում

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reculen protecture le 19/11/2018.

Elvantina se lectura la 27/09/2018 😎 🚛 🕶 💠

Riggorgssignsables 4426781109-1\_08\_11\_2018-DE

Affichéle

ID : 089-200030833-20190927-2018\_095-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

recu le

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018 - 18h30

2 8 SEP. 2018

Děliběration N°2018/095 Date de convocation : 12 septembre 2018 Nombre de conseillers en exercice : 74

MAIRIE D'AVESNES LES AUBERT

L'an deux mille dix-huit, le 26 septémbre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communante de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Roussières, sur la convocation qui l'eur a été Augranijes-Lee-Autoeri Bezyel adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Šesumont-en-Çis Communes du Candrésis et du Catésis. Besugge an Cla

<u>Rtalent-présents</u> [51 titulaires : 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN Hubert DEIARDIN Laurent LÖİĞNÖN Brigitte KOLAND-BEC Dominique LAMQURET Frédéric BRICOUT Bernard POULAIN Prancis STOCLET Gilles PELLETIER Jean-Marc GOSBART (S)

Karine ELOIR Annie DORLOT Serge SIMBON Michel HENNEQUART Didier BLBUSE

Augustine NOIRMAIN Maurice DEFAUX Pascal ROBLS

Dafriel FIEVET

Vincent WAXIN Yannick HERBET lean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S) Agnes BERANGER, Denis COLIN Lillane RICHOMME

Sandrine TRIOUX Pierre LAUDE Bertrand LEFEBVRB Charles BLANGIS Joseph MÖDARELLÍ

Pascel FOULON Laurence RIBES Jacky DUMINY

Daniel CATTIAUX Henri QUONIQU Jean-Pául CAILLIEZ Jean-Félix MACAREZ Pietre Henri DUDANT. Christian PECQUEUX

Francis LEBLOÑ Didler BÓÑIFAĈE Pierre LEVEQUE

Alain RIQUET Gérard TAISNE Franck BINET (\$)

Didier SORRIAUX (S) Laurent COULON Isabelie PIBRRARD Janine TOURAUNNE

Francis GOURAUD Daniel BLAIRON Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX Arelle DOERLER

<u>Membrés excusés (4) :</u>

Jacques OLIVIER - Nathalie GAVE - Christian PAYEN - Alban BAJODEK,

Membres absents (6):

Jean Claude GERARD = Marc DUFRENNE - Marc PLATEAU - Pascal LEVEQUE - Pascal

COQUELLE - Jeán - Pierre RICHEZ -

Membres avant donné procuration (9) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN - Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET -Régine DHOLLANDE à Didier RONIFACE - Anne - Sophie MERY DUEZ à Frédéric Seine-Roundel-Essaylou PRICOUT - Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME - Martine THUILLIEZ à Bernard PODLAIN - Alain GOBTCHELUCK à Gérard TAISNE - Bruno MANNEL à Serge SIMEON

-- Chantal WAYEMBERGE MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Karine ELOIR est èlue secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Env @Affighénies durs le 27/09/2018 

Env @Affighénies durs le 27/09/2018 

Env @Affighénies durs le 27/09/2018 

Affighé le lo 2090/20030633-20/180627-2018\_095-DE

OBJET : Transformation de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis en Communauté d'Agglomération

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants, ainsi que l'article L5211-41,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018 portant modification des compétences de la Communauté de communes,

Considérant que la Communauté de communes atteint une population de 66 000 habitants et qu'elle compte en son sein une commune, Caudry, qui compte plus de 15 000 habitants et que, dès lors, elle remplit les conditions de population pour se transformer en communauté d'agglomération,

Considérant que la Communauté de Communes, suite à la modification de ses compétences actée par l'arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2018, remplit les conditions de compétences pour se transformer en communauté d'agglomération,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-41 du CGCT, cette transformation nécessite des délibérations concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Considérant que l'ensemble des biens, droits ét obligations de la communauté de communes sont transférés à la communauté d'agglomération qui est substituée de plein droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier,

Considérant que l'ensemble des personnels de la communauté de communes est réputé relever de la communauté d'agglomération,

Considérant que les conseillers communautaires composant l'organe délibérant de la communauté de communes conservent leur mandat, pour la durée de celui-ci restant à courir, au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération,

Envoyé en prátecture le 19/11/2018

Regulan prátectura la 19/11/2018

Prátich Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course le 27/09/2016

Prátic de course

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de bien vouloir :

- Accepter la transformation de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis en communauté d'agglomération le 1er janvier 2019;
- Dénommer la Communauté d'Agglomération « Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis »;
- Solliciter l'accord des conseils municipaux ;
- Donner mandat au Président ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### Document annexé :

Arrêté préfectoral du 18 septembre 2018 portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis

2 abstentions

ADOPTE

Envoyà en préfecture le 19/11/2018

Regulen préfecture le 19/11/2018

En /g/nd/la/géfecture le 27/09/2019

Region (15/2/19/2018) 109-1 09 11 2018-DE

Artiché le 10 : 086-200030633-20180927-2018 096-0E

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 27 septembre 2018

Le 27 septembre 2018 et de la publication le 27 Septembre 2018

Vų,

Le Président, Maire du GATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional

Sérge SIMEON

IMPORTANT DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'aricle R421 » I duradé de justice àduillestrative, le definiel administratif de Lille peutêtre suisi par vole de récours formé contre la présente delibération pendont un délat de devenois commençant d'edit n' compair de su days de lipsification et/on de sa publication

= 2.D ·

Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. E. PARENT à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etalent absents: M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

Nombre de conselllers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

\*\*\*\*

# N° 2/09/11/2018 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 (CLECT)

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap

Considérant la proposition formulée dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 22 janvier 2018 de modifier les charges d'éclairage public des communes ayant fait part de la volonté de maintenir l'éclairage public noctume.

Considérant la volonté de la municipalité d'Avesnes-les-Aubert de maintenir l'éclairage public entre 23h00 et 5h00.

Considérant la délibération 2016/161 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2016 fixant les montants des attributions de compensation en vigueur pour 2017,

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture la 19/11/2018 **# 2.40** - 1 ID: 059-215900374-20181109-2\_09\_11\_2018-DE

Considérant le courrier adressé à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis en date du 18 janvier 2018 actant le principe de maintien de l'éclairage public (de 23h00 à 5h00 du dimanche au jeudi),

Considérant la proposition des charges transférées au titre du maintien de l'éclairage public pour notre commune à savoir 16 965 €,

Considérant que la fixation des attributions de compensation libre est soumise à l'approbation des communes.

Après en avoir débattu,

# PAR 24 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme Denise LESAGE),

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le maintien de l'éclairage public sur la commune de 23h00 à 5h00 du dimanche au jeudi et l'approbation du montant des attributions 2018 à hauteur de 276 394 € pour la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

après transmission en Sous Préfecture le 1 9 NOV. 2018

et publication en date du 1 9 NOV. 2018

Pour extrait conforme. Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVESNES LES AUBERT

#### Le Maire

transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;

procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recuell des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Regu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le

(b : 058-215900374-20181109-2\_09\_11\_2018-DE

AVESNES-LES-AUBERT, to 1 8 JAN, 2018



Y VESIVES-LES-PADDEN I

Arrondissement de Cambrai Canton de Camières

Tél : 03 27 82 29 19 - Fox : 03 27 82 29 11

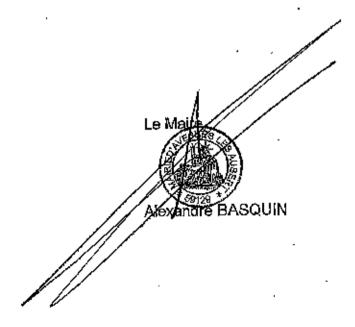
Monsieur le Président Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis 39, rue de Ligny 59540 CAUDRY

Ref: MV/AFS

Monsieur le Président,

Je tenais, par la présente, à vous informer que la Municipalité ne souhaite pas l'extinction de l'éclairage public (de 23 h à 5 h hormis les vendredi et samedi) dans l'immédiat.

 Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.





Communenté de Communes du Candrésis - Catésis

> Affaire Suivie par : Carole DEPOILLY Responsable Financier Tel : 03.27.75.86.53 cdepáiliy@caudresis-catesis.fr

N/Réf: CD/2018/0723

REQULE

04 ICT. 2018

MAIRIE

D'AVESNES LES AUBERT

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le

ID: 069-215900374-20181109-2\_09\_11\_2018-DE

Le Président de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis

A

Mairie Avesnes les Aubert Monsieur Alexandre Basquin 3 rue Caméliot 59129 Avesnes les Aubert

Beauvois en Cambrésis, le 26 septembre 2018

Aveaues Lea-Aubari

Bazuel

Beaumont-en-Cla

Beauvols-on-Cis

Berlry

Báthandourt

Béwliera

Boussiéres-en-Cla

Bylastra Busigny

Camières

Çalijlen-sur-Səmbra

Cattenières

Caudry

\_ ...

Caullery Clary

Dehedes

Élinooud

Estavim**ei** Fontein<del>e a</del>u-Pité

| Official and a line

Haugougten-Cls

Hannecty

Inchy Le Gmisé

Le Celeau-Cambréela

Le Poinmereuil

re Foldings

Ligny-on-Clis

Malincood

Mareix Mauvois

Mazinghien

Montey

Montigry-en-Cis

Neuvilly

SnO

Quiávy

Rejot-de-Beau<del>lle</del>u

Reumoni

Saint-Autori

Selnj-Benin

Saint-Hitaire-Less-Cambrel

Saint-Souplet-Escapfourt

Seint-Vaset-en-Cls'

Trolevilles

Villers-Outréaux

Walincoart-Salvigray

• **OBJET :** Proposition de délibération pour le Conseil Municipal ... **PJ :** Délibération n°2018/76, trame délibération

Monsieur Basquin,

La Communauté de Communes du Caudrésis Catésis a, par délibération 2018/76 annexée au présent courrier, approuvé la minoration des attributions de compensation pour les collectivités qui n'ont pas opté pour une coupure de l'éclairage public de 23h à 5h.

Conformément au guide pratique des attributions de compensation, une révision libre des attributions de compensation nécessite des délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes impactées.

En conséquence, je vous saurais gré de blen vouloir soumettre le montant fixé pour les attributions de compensation 2018 (à savoir 276 394 euros), au vote de votre assemblée délibérante. Vous trouverez en annexe une trame de délibération.

Je vous prie de croire, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées et mes remerclements anticipés



Communes de Communes de Caudrésis - Catésis

Le Président, Maire de LE CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional SERGE SIMEON

Communauté de Communes du Caudrésis - Catéala Siège et bureaux : Rue Viotor Walromez - RD645 ZA du bout des dix pauf - 59157 Seauvola-ch-Cls Téléphona : 93 27 75 84 78 - www.caudresis-catéala.fr



# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIO DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyá en préfecture la 19/11/2016 Regu en préfecture le 19/11/2018 

### SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018 - 18h30

Délibération N°2018/076

Date de convocation : 12 septembre 2018 Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 26 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Boussières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avagmes-Les-Aubert

Regument-on-Cla Besinvols-en-Cis

Berliy Béthencour( **Bevillers** Bounstères-en-Cla

Britaetre Busigny Camières Calillon-sur-Sambre Caltenières Caudry

Caullery Clary Dehédes Éllocourt

Eatourmel Fontaine-air-Pire Hatusourt-en-Cls Horneolty Inchy

La Groke Le Calego-Cambrésis

Le Ponmare/II Lign<del>y an-Cla</del>

Mailncount Marela

Meurols Mazinghier

Montey Montigry-en-C# Neuvillo

Ora Quievv Rejet-de-Bekulleu

Raumont Saint-Auberl Saint-Beniri

Seint-Hilaire-Lez-Cambrat Saint Souplet Escaulouri

V**ri**lers-Outréeux Wallnoourt-Salvigny <u>Etaient présents</u> (51 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASOUIN Hubert DEIARDIN Laurent LOIGNON Brigitte ROLAND-BEC Dominique LAMOURET Frédéric BRICOUT

Bernard POULAIN Francis STOCLET Gilles PELLETIER Jean-Marc GOSSART (S)

Karine ELOIR. Annie DORLOT Serge SIMEON

Michel HENNEQUART Didier BLEUSE

Augustine NOIRMAIN Maurice DEFAUX Pascal ROELS

Daniel FIEVET

Vincent WAXIN Yannick HERBET.

Jean-Pierre THIEULEUX Thierry WALEMME (S) Agnès BERANGER Denis COLIN

Liliane RICHOMME Sandrine TRIOUX Pierre LAUDE

Bertrand LEFEBVRE Charles BLANGIS Joseph MODARELLI Pascal FOULON Laurence RIBES

Jacky DUMINY Daniel CATTIAUX Henri QUONIQU Jean-Paul CAILLIEZ Jean-Félix MACAREZ Pierre Henri DUDANT

Christian PECQUEUX Francis LEBLON Didier BONIFACE Pierre LEVEQUE

Alain RIQUET Gérard TAISNE Franck BINET (S) Didier SORRIAUX (S)

Laurent COULON Isabelle PIERRARD Janine TOURAINNE Francis GOURAUD

Daniel BLAIRON Véronique NICAISE Stéphane JUMEAUX Axelle DOERLER

<u>Membres excusés (4) :</u>

Jacques OLIVIER - Nathalie GAVE - Christian PAYEN - Alban BAJODEK,

Membres absents (6):

Jean Claude GERARD – Marc DUFRENNE – Marc PLATEAU – Pascal LEVEQUE – Pascal COQUELLE – Jean – Pierre RICHEZ -

Membres ayant donné procuration (9) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN - Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET -Régine DHOLLANDE à Didier BONIFACE - Anne - Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT - Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME - Martine THUILLIEZ à Bernard POULAIN - Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE - Bruno MANNEL à Serge SIMEON -

Chantal WAYEMBERGE MAILLY à Daniel FIEVET

saint-Vasation Cla Manaime Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture la 19/11/2018

Affiché le

ID: 058-215900374-20181108-2\_08\_11\_2018-DE

**≝= 2.20**∞

# Objet: Attribution de compensation 2018 (CLECT)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la Communauté de Communes est un EPCI à FPU

Vu le rapport de la CLECT approuvé par les communes membres de la Communauté le 22 janvier 2018, approuvant la minoration des attributions de compensation pour les collectivités qui n'ont pas opté pour une coupure de l'éclairage public de 23h à 5h

Vu la délibération 2016/161 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2016 fixant les montants des attributions de compensation en vigueur pour 2017.

Vu la délibération 2017/085 modifiant les attributions de compensation pour les communes de Beauvols-en-Cis, Bertry, Ligny-en-Cis dans le cadre de la petite enfance.

Monsieur le Vice-Président propose :

arrêter les attributions de compensation comme suit :

STATES ICS SECTION TO COMPENSAGES SAME					
f	<u></u>	الزا	Adintégration 2018 🔻	Maintien éclairage publid과	. <u>I≺</u>
COMMUNES	AC 2017		MS*ddiberation 2017/086	sur 10 mois	AC 2016
AVESMES-LES-AUBERT		293 359		-16 965	276 394
BÉVILLERS		20 549		-1 582,	
CARNIÈRES	<u> </u>	56 223		_3 091	53 1 <u>32</u>
CAUDRY	· <del></del>	9 087 942	28 882	-78 690	9 038 134
estourmel		-1 255		-2 <u>03</u> 5	-3 290
FONTAINE-AU-PIRE		43 378	<u> </u>	-a 200	40 178
SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉ	SIS	-23 278		-2 604	- <b>2</b> 5 <b>6</b> 82

Meitre-nageur sauveteur

Mandate les communes à prendre une délibération concordante.

Cf exemple projet de délibération commune

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 28 septembre 2018 et de la publication le 28

Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 28 septembre 2018

Septembre 2018

٧u,

Le Président,

Maire du CAT)

Conseiller Régiona

Serge SIMFON

IMPORTANT

DBLAIS ET VOIRS DE RECOURS : Conformément à l'article R421 — I du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par vois de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication

ID: 059-215900374-20181109-3\_09\_11\_2<u>018-D</u>6

### Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsleur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J-B. HERBÍN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné proc<u>uration</u> :

Mmes et MM. E. PARENT à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etaient absents : M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés: 25

\*\*\*\*\*

### N° 3/09/11/2018 - PROCEDURE D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE -29 ET 31 RUE SADI CARNOT

Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme et au Logement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2243-1 à L 2243-4,

Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique,

Vu le rapport d'informations dressé en date du 25 janvier 2018 par la police municipale,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 22 février 2018 concernant les immeubles sis aux 29 et 31 rue Sadi Carnot, cadastrés en section A 214, A 215 et A 223 à Avesnes-les-Aubert et appartenant à Monsieur Bernard MORISEAUX et Madame Marie-Thérèse HAGE,

Envoyé en práfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le

ID: 059-215900374-20181109-3\_09\_11\_2016-DE

Vu la notification effectuée le 08 mars 2018 à Monsieur Bernard MORISEAUX et Madame Marie-Thérèse HAGE,

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 06 août 2018,

Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux en date du 04 juin 2018, et évaluant sa valeur vénale à 125 000 € (marge de 20%),

### Considérant :

- Que les parcelles et immeubles situés aux 29 et 31 rue Sadi Carnot à Avesnesles-Aubert, cadastrés en section A 214, A 215 et A 223 et appartenant à Monsieur Bernard MORISEAUX et Madame Marie-Thérèse HAGE, se trouvent depuis plusieurs décennies en état d'abandon et qu'il convient de faire cesser les nuisances importantes que cet abandon provoque, notamment auprès des riverains,
- Qu'un rapport d'informations a été dressé en date du 25 janvier 2018 par la police municipale, suivi d'un procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste en date du 22 février 2018, suivi des mesures d'affichage, de publicité et de notification aux propriétaires du bien et de leur représentant, conformément à l'article L. 2243-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Que les propriétaires et leur représentant ont bien été mis en demeure de procéder aux travaux permettant de mettre fin aux désordres constatés et permettant de déclarer les biens en état d'abandon, soit par :
  - Le remplacement et fermeture des menuiseries dégradées et des vitres cassées :
  - La réparation et/ou la purge des éléments instables de la cheminée qui menacent de tomber;
  - La réhabilitation des pièces de vie intérieures et la désinfection de l'ensemble;
  - Le défrichage et le nettoyage des terrains ;
  - La coupe des végétaux trop proches des habitations et de la voirie
- Qu'au terme du délai de 3 mois imparti aux propriétaires pour réagir, seul un mail a été adressé en Mairie par Mr MORISEAUX le 20 Maí 2018 indiquant que le bien n'était pas abandonné mais ne donnant aucune suite aux travaux prescrits comme le prévoit les textes, si ce n'est que 2 ou 3 arbres coupés sur la propriété du 31 rue Sadi Carnot,
- Que l'état d'abandon n'ayant pas été levé par les propriétaires, un procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste a été dressé en date du 06 août 2018,
- Que l'acquisition de ce bien par la ville, à l'amiable ou par voie d'expropriation, permettrait de traiter son état d'abandon et de dégradation et d'y réaliser un projet d'aménagement urbain du centre-bourg permettant;

- La création d'une solution d'hébergement partagé pour personnes âgées,
- La création de places de stationnement et d'une liaison piétonne permettant de mettre en sécurité les déplacements piétons depuis la rue Sadi Carnot et la rue Louise Michel.
- Le désenclavement et l'urbanisation de la future zone à urbaniser inscrite au PLU.
- Que le projet ci-exposé répond aux objectifs définis par l'article L.2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Que dans ces conditions, il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions suivantes :

- Déclarer l'abandon manifeste des parcelles situées aux 29 et 31 rue Sadi Carnot, cadastrées en section A 214, A 215 et A 223 à Avesnes-les-Aubert et appartenant à Monsieur Bernard MORISEAUX et Madame Marie-Thérèse HAGE,
- Décider que les parcelles susvisées seront utilisées dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain du centre-bourg permettant la création d'une solution d'hébergement partagé pour personnes âgées, la création de places de stationnement et d'une liaison piétonne permettant de mettre en sécurité les déplacements piétons depuis la rue Sadi Carnot et la rue Louise Michel, ainsi que le désenclavement et l'urbanisation de la future zone à urbaniser inscrite au PLU,
- Décider d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Valider le dossier de présentation de la demande de déclaration d'utilité publique simplifiée consécutive à une procédure de parcelle en état d'abandon manifeste, soit la notice explicative et l'estimation sommaire des coûts,
- Mettre ledit dossier à la disposition du public à la mairie située au 3, rue Camélinat et le rendre consultable aux horaires suivants (8H30 – 12H00; 14H00 – 17H00 du lundl au vendredi), pendant une durée de 1 mois. Pendant toute la durée de la consultation, chacun pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet du Nord pour le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique, tel que décrit à l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 19/11/2016 Recu en préfecture le 19/11/2018

ID: 059-215900874-20181109-3\_09\_11\_2018-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

après transmission en Sous Préfecture le 1 9 NOV. 2018

et publication en date du \_\_\_1 9 NOV. 2018

Pour extrait conforme; Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVESNES LES AUBERT



transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;

procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes

administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture le 19/11/2018

Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

### 

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avalent donné procuration :

Mmes et MM. E. PARENT à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etaient absents: M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés: 25

\*\*\*\*

# N° 4/09/11/2018 – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE SITES ET SOLS POLLUÉS ET D'UN PLAN DE GESTION POUR LA RECONVERSION DU SITE COMAFER

Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme et au Logement

La commune d'Avesnes-les-Aubert est propriétaire d'un ancien site pollué aujourd'hui inoccupé, la friche COMAFER située rue Henri Barbusse. La pollution a pour origine d'anciennes activités de récupération et de stockage de métaux.

Ce site, idéalement placé, représente un potentiel de développement et d'aménagement important, par aillieurs inscrit au Plan Local d'Urbanisme.

Le changement d'usage de ce site implique obligatoirement la mise en place d'un plan de gestion permettant de vérifier la compatibilité de l'état des milieux avec les usages projetés.

Ce plan de gestion doit répondre aux exigences et préconisations des normes relatives aux sites et sols pollués. Il est réalisé par des prestataires spécialisés en la matière.

Les solutions techniques proposées (ex: dépollution, terrassement, excavation, recouvrement, végétalisation, restriction d'usage...) permettront de vérifier la faisabilité sanitaire, environnementale et financière du projet de reconversion.

La consultation, réalisée en septembre, a permis de retenir la société lXSANE pour un montant d'étude de 17 850 € HT.

Envayé en préfecture le 19/11/2018 Recu en préfecture le 19/11/2018

ID: 059-215900374-20181109-4\_09\_11\_2018-DE

L'ADEME est susceptible d'accompagner les collectivités dans ঞ্জিপ্ৰধানে d'actions ভিন্ন শিকীভিভ de reconversion de sites et sols pollués.

Une demande de subvention est donc réalisée en vue d'obtenir un cofinancement sur l'étude à hauteur de 70% du montant des dépenses HT.

Le plan de financement de l'opération serait le sulvant :

Dépenses :

Recettes:

Frais d'études et d'analyses : 17 850 €

ADEME : 12 495 €

Avesnes-les-Aubert : 5 355 €

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

Le choix du bureau d'études IXSANE pour un montant de 17 850 €,

L'approbation du plan de financement de l'étude,

La sollicitation de l'aide de l'ADEME dans le cadre de son action en faveur de la reconversion de sites et sols pollués.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant (convention ADEME).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

après transmission en Sous Préfecture le 19 NOV. 2018

et publication en date du <u>1 9 NOV. 2016</u>

Pour extrait conforme, Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVESMES LES AUBERT

#### Le Maire

transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;

procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

step...

Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Consell Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Maine, conformément à la Loi.

Etalent présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. E. PARENT à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etalent absents: M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés: 25

\*\*\*\*

## N° 5/09/11/2018 – DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ABANCOURT AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRÉSIS »

<u>Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme et au</u> Logement

Vu les dispositions de l'article 134 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « Loi Alur » qui a modifié l'article 422-8 du code de l'urbanisme, en prescrivant l'arrêt de la mise à disposition des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme,...) au profit des communes de notre catégorie, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Envoyé en préjecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture le 19/11/2018 ID: 058-216900374-20181108-5\_09\_11\_2018-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 2015 portant adhésion de la Commune d'Avesnes-les-Aubert au SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu la délibération en date du 26 Septembre 2018 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) « Murs Mitoyens du Cambrésis » relative à l'approbation d'une demande d'adhésion d'une nouvelle commune (ABANCOURT) au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1er ianvier 2019.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes membres sont également invitées à se prononcer sur cette nouvelle demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la Commune d'ABANCOURT au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » auquel adhère la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

après transmission en Sous Préfecture le \_\_1 9 NOV. 2018

et publication en date du \_ 1 9 NOV. 2018

Pour extrait conforme, Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVE NES LES AUBERT

transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;

procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Regu en préfecture le 19/11/2018

Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

# EXTRAIT DU REGISATIONS DU 10: 059-215900374-20181108-9-09-11\_2018-DE DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. E. PARENT à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etalent absents: M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés: 25

\*\*\*\*

# N° 6/09/11/2018 - DEMANDE DE FINANCEMENT « PRADET » EN FAVEUR DE LA RESTRUCTURATION LOURDE DES EQUIPEMENTS CENTRAUX

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap

La Région des Hauts-de-France porte une Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET).

La Commune d'Avesnes-les-Aubert, en tant que pôle relais du SCOT, assure des fonctions de centralité qui se traduisent par un besoin d'équipements et de services à la population structurés et ayant un véritable rayonnement supra-communal.

Le projet de restructuration des équipements centraux a été construit dans cet esprit et aboutira à la création d'un véritable « espace multifonctions d'intérêt supra-communal ».

La commune pourrait prétendre à l'obtention d'une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT). Ce fonds vise, entre autres, à accompagner les projets qui permettent de renforcer le développement et l'accessibilité des services de proximité et d'accroître l'attractivité d'un territoire.

L'obtention de ce fonds est conditionnée à l'inscription du projet dans la programmation de l'espace de dialogue du Hainaut-Cambrésis. Il a été labellisé au conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis du 26 septembre dernier.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu an préfecture la 19/11/2018

[D: 059-215900374-20181109-6\_09\_11\_2018-DE

# Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suiva

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Travaux Frais d'études	1 605 917 171 078	Département du Nord Etat – DETR tranche 1 Etat – DETR tranche 2 Région Hauts de France Commune	300 000 250 000 200 000 450 000 576 995	
TOTAL	1 776 995	TOTAL	1 776 995	

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Solliciter une subvention dans les mellleures conditions de financement possibles auprès du Conseil régional des Hauts-de-France dans le cadre du PRADET, et notamment le Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- Autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires en vue de l'obtention de ces financements.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. après transmission en Sous Préfecture le 19 NOV. 2010 Acte rendu exécutoire : et publication en date du 1 9 NOV, 2018 Pour extrait conforme, Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVEŞMÉS LES AUBERT

#### Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture le 19/11/2018

### Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

# EXTRAIT DU REGI 神殿 DES DELIBERATIONS DU (原始於215900374-2018)1087-09-11-2018-DE DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

<u>Etaient présents</u> :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. E. PARENT à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etalent absents: M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 27 <u>Nombre de conseillers présents</u> : 19

Suffrages exprimés: 25

\*\*<del>\*\*\*</del>

# N° 7/09/11/2018 – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT CONDITIONS D'ORGANISATION 2019

<u>Exposé de Monsieur Laurent MAILLARD, Adjoint à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse</u>

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire en 2019 l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires de Février-Pâques et Juillet et de fixer la rémunération du personnel d'encadrement.

Il est proposé, compte tenu des vacances scolaires, de déterminer les dates des centres de loisirs comme suit :

- Du 11 au 15 février 2019 soit 5 jours
- Du 08 au 12 avril 2019 soit 5 jours
- Du 08 au 26 juillet 2019 soit 3 semaines

Compte tenu du bilan positif de ces accueils de loisirs, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur leur renouvellement pour l'exercice 2019, comme suit :

 Organisation en gestion communale d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires de Février-Pâques et Juillet,

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Regulen préfecture le 19/11/2018

他們他 bareine adopte par la io:059-215600374-20181109-7\_09\_11\_2014-0E

Application de la tarification aux familles sur la base du Conseil Municipal,

 Adoption des modalités de recrutement et de rémunération du personnel d'encadrement et d'animation dans les conditions suivantes :

### 1 - RECRUTEMENT

Personnel d'encadrement

1 directeur

1 animateur coordinateur

Personnel d'animation

animateurs diplômés et stágiaires

qui seront recrutés en fonction du nombre d'enfants

inscrits et de la législation en vigueur.

### 2 - REMUNERATION

Acquaile de l'alsirs de Février et Pâques

Accueils de Loisirs de Fevrier et Faques				
Emploi	Echelle de	Ech <del>e</del> lon	Indice	Quotité
	Rémunération		<u> </u>	
Directeur	Adjoint	7	Brut 475	7/30 <sup>ème</sup>
	d'animation		Majoré 413	<u>'</u>
	principal			
1 .	1ère ciasse			
	Echelle C3			
	L'OHORO GO			i
Animateur	Adjoint		Brut 351	7/30 <sup>ème</sup>
		'	Majoré 328	
diplômé falsant	d'animation		Majore 520	ļ
fonction de	, principal			
coordinateur	2 <sup>ème</sup> classe		]	
	Echelle C2		ļ	
Animateur	Adjoint	1	Brut 347	7/30 <sup>ème</sup>
diplômé	d'animation		Majoré 325	
Animateur	G MINIOGON			
	Eshallo C1			
stagiaire	Echelle C1			<u>'</u>
1	1	I	I	

Accueils	de Loisi <u>rs de -</u>		<u> </u>	
Emploi	Echelle de Rémunératio	Echelon	Indice	Quotité
Directeur	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe Echelle C3	7	Brut 475 Majoré 413	23/30 <sup>ame</sup>
Animateur diplômé faisant fonction de coordinateur	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe Echelle C2	1	Brut 351 Majoré 328	23/30 <sup>ème</sup>
Animateur diplômé Animateur stagialre	Adjoint d'animation Echelle C1	1	Brut 347 Majoré 325	21/30 <sup>ème</sup>

Envoyé en préfecture le 19/11/2016 Regu en préfecture le 19/11/2018

Les rémunérations dont il s'agit comprennent la préparation de rédaction du projet pédagogique, la tenue de la régie municipale pour le directeur et Paris nateur cost directeur et Paris nateur cost directeur et Paris nateur cost directeur et réunions de concertation pour le directeur et l'animateur coordinateur et les animateurs, et les congés payés pour l'ensemble de ce personnel.

Les éventuels frais de déplacement inhérents aux activités organisées à l'extérieur de la commune et nécessitant l'utilisation d'un véhicule personnel, pourront être pris en charge sur présentation de justificatifs.

Après en avoir délibéré,

# À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

 L'organisation en gestion communale d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires de Février-Pâques et Juillet,

- L'application de la tarification aux familles sur la base du dernier barème adopté par le

Conseil Municipal,

 L'adoption des modalités de recrutement et de rémunération du personnel d'encadrement et d'animation.

Alnsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

après transmission en Sous Préfecture le 1 9 NOV. 2018

et publication en date du \_\_1 9 NOV. 2018

Pour extrait confarme, Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVEŞKIES LES AUBERT

### Le Maire

transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;

procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délal de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture le 19/11/2018

Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

### 

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etalent présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. E. PARENT'à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etalent absents: M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés: 25

\*\*\*\*\*

# N° 8/09/11/2018 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – AVIS DE LA COMMUNE

### Exposé de Monsieur le Maire

La loi en faveur de la croissance et de l'activité du 6 août 2015 dite « Loi Macron » et plus précisément l'Article L 257 III a autorisé les maires à augmenter le nombre de dimanches où les commerces de détail pourront ouvrir sur leur commune.

Dans ce cadre, au regard de l'article L 3132-26 du Code de Travail, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le supermarché MATCH souhaite l'ouverture de 5 dimanches de décembre 2019 à savoir les 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

Pour Information, la société prévoit sur la base du volontariat : 🕟

- Un repos compensateur équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, pris sur un autre jour de la quinzaine suivant la suppression du repos dominical.
- Un salaire double (soit payé à 200 % du taux journalier).

Après en avoir débattu,

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le

TD: 059-215900974-20161109-8\_09\_11\_2016-DE

- Par 4 Voix POUR Georges BACQUET, Laurent MAILLARD (+ procuration Laurence MONTEIRO LOPES), Claudine MOREAU.
- Par 3 Voix CONTRE Françoise BOZION (+ procuration Jeanne-Marie BERNIER),
   Mathieu THERY.
- Par 18 ABSTENTIONS Alexandre BASQUIN (+ procuration Elodie PARENT), Carole PORTIER, Roselyne TESSON (+ procuration Marie-Paule BEAUVOIS), André BISIAUX, Sylviane SANTER, Jean-Claude PAVAUX, Jacques MERCIER, Annie SORREAUX (+ procuration Hamza-Anis HEZAM), Dominique GERNEZ, Jean-Baptiste HERBIN, Vincent WAXIN, Denise LESAGE, Frédéric LEDUCQ (+ procuration Thierry SANTER), Rodolphe CHATELAIN.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande d'ouverture du supermarché MATCH les 5 dimanches de décembré 2019 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

après transmission en Sous Préfecture le <u>1</u> 9 <u>NOV.</u> 2018

et publication en date du 1 9 NOV. 2018

Pour extrait conforme, Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVESNES LES AUBERT

### Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;

- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Envoyé en préfecturs le 19/11/2018 Reçu en préfecture le 19/11/2018

### Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

# EXTRAIT DU REGIS AND LIBERATIONS DU CURRENT MUNICIPALE D'AVESNES LES AUBERT

Le neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 novembre 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etalent présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. E. PARENT à A. BASQUIN, J-M BERNIER à F. BOZION, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à L. MAILLARD, H-A. HEZAM à A. SORREAUX, T. SANTER à F. LEDUCQ.

Etalent absents: M. A. GOFFART, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. R. CHATELAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés: 25

\*\*\*<del>\*</del>\*

# N° 9/09/11/2018 - CIMETIERE - PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS

Exposé de Monsieur Jean-Claude PAVAUX, Adjoint à l'Environnement, au Cadre de Vie et au Patrimoine

Il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à la situation de concessions d'abandon, à savoir des tombes inconnues et abandonnées, des assises de monuments se désolidarisant de l'ensemble et susceptibles de provoquer des effondrements, des trous béants ou encore des stèles et croix effondrées ou menaçant de s'effondrer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223-17 et L.2223-18 ;

Considérant qu'aux termes de la loi, la reprise peut s'appliquer aux conditions suivantes :

 Un procès-verbal de constat d'abandon dressé par le Maire précédé d'une convocation par lettre recommandée (et/ou affichage en mairie) des familles à y assister un mois à l'avance,

Une description précise de l'état de la concession au procès-verbal,

- La notification du procès-verbal à la famille par lettre recommandée avec accusé de réception portant mise en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien et son affichage en Mairie durant un mois,
- Le maintien d'état d'abandon dans les 3 ans qui sulvent les formalités d'affichage,
- Un nouveau procès-verbal à l'issue des 3 ans de l'affichage constatant l'état d'abandon,
- Une délibération du conseil municipal de reprise de la concession.

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/11/2018 Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le

[D]: 059-21590**03**74-20181109-9\_09\_11\_2<u>018</u>-D€

# À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Engager une procédure de reprise des concessions abandonnées pour 50 de celles-ci,

- Autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires à son application.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

après transmission en Sous Préfecture le 19 NOV. 2016

et publication en date du \_\_\_1 9 N9V, 2018

Pour extrait conforme, Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVESNES/LAS AUBERT

#### Le Maire

transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire;

 procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.